



Réfection étanchéité toiture terrasse garantie DO élevée

Par **20sang**, le **26/03/2015** à **21:57**

Bonjour,

La copropriété dont je fais partie doit procéder à la réfection d'étanchéité de la toiture de type terrasse.

Nous devons prochainement décider ces travaux en assemblée.

Sans devis de coût des travaux établi, le syndic propose déjà le choix entre 2 contrats de garantie dommage ouvrage. Les 2 faisant état d'un montant proche de 2000 Euros.

J'ai moi même fais procéder à un devis par une société de travaux qui estime le montant des ces derniers à environ 7000 Euros HT (la surface du toit fait environ 60m2).

Deux questions :

Cela vous semble-t'il normal que des devis d'assurance hors devis de coût de réfection en main soit proposés ?

Le montant de l'assurance 2000 Euros par rapport aux environ 10 000 (TTC) de frais à engager me semble disproportionnée (20%)....qu'en pensez vous ?

Merci pour vos réponses!

Par **HOODIA**, le **27/03/2015** à **18:19**

Pour faire une estimation de 2000 euros pour la DO ,il faut avoir le devis ...

Sauf erreur de mémoire ,une DO tourne près de 5 %!

Reste que la DO ne peut intervenir pour des rustines ,mais uniquement pour refaire l'ensemble du toit.